

ON S'ADONNE :

A LYON, au bureau du journal, qui  
est au St-Antoine, n. 27, et grande rue  
Mercière, n. 52, au 2<sup>e</sup>.  
A PARIS, à la librairie-correspondance  
de P. Justin, place de la Bourse,  
n. 8.

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le CENSEUR donne les nouvelles 24  
heures avant les journaux de Paris.  
PRIX :  
16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.  
Hors du département du Rhône  
1 franc de plus par trimestre.



LYON, 8 février.

## DÉMISSION DES MINISTRES.

On lit dans le *Moniteur* du 6 février :

« Au sortir de la séance de la chambre des députés, tous les ministres se sont rendus aux Tuileries, où ils ont déposé leur démission entre les mains de S. M. »

Le renversement du ministère est un événement important : il est incroyable que des hommes qui ont réussi si souvent dans des circonstances difficiles se soient laissés vaincre sur une misérable question de finances.

M. Thiers se retire enfin ; les doctrinaires sont parvenus à le rendre solidaire de leur faute, lui qui ne pensait pas comme eux sur le remboursement des rentes ; peut-être aussi M. Thiers ne croit-il pas au ministère futur une énergie vitale assez grande pour vouloir se compromettre avec lui.

La note que nous venons de copier dans le *Moniteur* du 6 février avait été insérée dans le *Journal de Paris* qui a été publié le 5 au soir, immédiatement après la séance dans laquelle M. Humann a si bien réfuté les arguments de M. Thiers. Après M. Humann, MM. Berryer et Sauzet ont soutenu fortement le droit et l'opportunité du remboursement. Deux ministres, MM. Guizot et Duchâtel, ont essayé de ranimer l'affection mourante des centres ; c'est alors que sur la demande des amis des ministres, un scrutin secret a eu lieu sur la question de savoir si la proposition de remboursement serait ajournée.

192 voix ministérielles ont voté pour l'ajournement ; 194 voix de l'opposition ont voté contre l'ajournement.

Deux voix ont décidé du sort du ministère ; ou plutôt cette faible majorité l'a amené à faire usage de la tactique qui lui a si bien réussi deux ou trois fois : il a menacé la chambre de sa démission.

Car il faut remarquer que la note du *Moniteur* dit bien que les démissions sont présentées, mais non pas que les démissions sont acceptées. Cette note n'est donc qu'une menace, puisque la prise en considération de la proposition ne pouvait avoir lieu que le lendemain.

Cette note était un moyen de faire savoir aux députés que s'ils adoptaient le principe de la conversion, les doctrinaires se retireraient, et laisseraient le gouvernement des chambres s'arranger comme il pourrait.

En effet le lendemain, 6, la séance de la chambre s'est ouverte devant ces ministres, prétendus démissionnaires. Jamais l'assemblée n'avait été plus nombreuse : M. F. Bordin est venu essayer un moyen mixte ; il a voulu remettre en question, dans un ordre du jour motivé, l'ajournement qui avait été décidé la veille : inutile subterfuge dont la question préalable a fait justice.

Alors est venue la question définitive : *La proposition de M. Gouin sera-t-elle prise en considération ?*

Il y avait bien des chances à parier que, poussée à bout, la chambre reculerait devant la nécessité de renverser le ministère ; toutefois elle n'a pas failli, au contraire, et soixante voix ont décidé que la conversion des rentes serait effectuée, et que les ministres étaient remerciés par la majorité.

Il paraît que depuis long-temps le tiers-parti s'attendait à ce dénouement, et que plus d'une intrigue a été ourdie pour le précipiter. Deux journaux, l'*Impartial* et le *Journal du Commerce*, avouent qu'il y a un ministère de rechange tout préparé ; voici la liste d'après ces journaux : MM. le maréchal Gérard, Humann, Villemain, Molé, Sauzet, Passy, Dupin et l'amiral Duperré.

Nous devons dire que d'autres journaux prétendent que MM. Humann et Molé ont refusé le ministère. Le *Journal des Débats* semble indiquer M. de Montalivet.

Pour nous, et ce n'est pas la première fois que nous le disons, nous voyons toutes sortes de raisons d'être satisfaites de la chute du cabinet ; — il faudra nécessairement aux nouveaux arrivants un plan de conduite différent de celui de leurs devanciers, et par conséquent plus favorable à la liberté.

La réduction des rentes est, selon nous, une excellente opération pour le pays ; mais si les doctrinaires l'ont repoussée, nous sommes certains qu'outre ce premier avantage elle a celui d'être dangereuse pour les principes qu'ils défendaient préférablement au pays.

La députation lyonnaise a été représentée dans l'affaire de la défaite ministérielle par M. Sauzet qui s'est trouvé là, à propos pour pousser, sans grand danger, la roue qui devait broyer les portefeuilles. Il est à peu près sûr d'en avoir gagné un tout neuf pour sa part. Probablement la presse parisienne publiera les noms des votants et nous nous empresserons de faire connaître dans quelle catégorie doivent être placés ceux de nos compatriotes.

M. Fulchiron a un beau rôle à prendre ; c'est de raccommoder, comme l'année passée, le mal qui s'est fait ; s'il remet son ami, M. Thiers, au ministère, s'il fait revenir MM. de Broglie et Guizot, nous le tiendrons pour plus habile que tous nos hommes d'Etat ensemble. — M. Fulchiron était à coup sûr partisan de la conversion ; il sera curieux de savoir si dans ce dernier vote, son dévouement à ses commettants l'a emporté sur son amitié pour les ministres.

Un vol des plus audacieux a été commis à l'hôtel-de-ville de Saint-Etienne, ou, si l'on aime mieux, dans la

cour de ce bâtiment. Des employés de l'octroi avaient saisi une outre pleine de vin à des fraudeurs ; ils l'entreposèrent dans la cour de l'hôtel-de-ville, près de la sentinelle placée devant l'entrepôt de la poudre. Quelques heures après les fraudeurs eux-mêmes ou des voleurs sont venus l'emporter. Ils ont dû escalader une porte pour venir à bout de leur entreprise qui a complètement réussi.

(*Mercurie Ségusien.*)

—Un déplorable accident est arrivé dans l'une des mines du Treive ; un bloc de charbon s'est détaché du massif, et, dans sa chute, a atteint à la tête le nommé Peloton, ouvrier mineur. Ce malheureux a été transporté de suite à l'hôtel-Dieu : l'opération du trépan a été jugée nécessaire, mais il n'a pu la supporter et a expiré entre les mains des chirurgiens.

(*Idem.*)

## OUVERTURE DU PARLEMENT ANGLAIS.

### DISCOURS DU ROI D'ANGLETERRE.

Milords et Messieurs,

C'est avec une grande satisfaction que je revois le grand conseil de la nation assemblé en parlement. J'ai toujours le plus vif désir de profiter de vos avis et de votre assistance, et je me réjouis que l'état des affaires à l'intérieur et à l'extérieur soit tel que vous puissiez procéder sans délai et sans interruption à l'examen des mesures qui seront soumises à vos délibérations.

Je continue à recevoir de mes alliés, et en général de toutes les puissances étrangères, les assurances de leur constant désir de cultiver avec moi ces relations amicales qu'il est aussi dans mes vœux de maintenir, et l'intime union qui heureusement subsiste entre ce pays et la France est un gage, pour l'Europe, de la continuation de la paix générale.

Désireux, dans toutes les occasions, d'employer mon intervention amicale pour éloigner les causes de mésintelligence entre les autres puissances, j'ai offert ma médiation pour arranger le différend qui s'était élevé entre la France et les Etats-Unis. Cette offre a été acceptée par le roi des Français. La réponse du président des Etats-Unis n'est pas encore arrivée ; mais j'ai l'espoir et la confiance qu'un mal-entendu entre deux nations aussi éclairées et d'un esprit aussi élevé se terminera d'une manière satisfaisante pour les sentiments et conforme à l'honneur des deux parties.

J'ai toujours à déplorer la continuation de la guerre civile dans les provinces du nord de l'Espagne. Les mesures que j'ai prises et les engagements que j'ai contractés prouvent suffisamment l'intérêt profond que je prends à voir finir cette lutte. La conduite prudente et vigoureuse du gouvernement actuel de l'Espagne me donne l'espoir que l'autorité de la reine sera bientôt établie dans toute l'étendue de ses possessions, et que la nation espagnole, si long-temps unie par l'amitié à la Grande-Bretagne, jouira d'une prospérité fondée sur l'union et la tranquillité intérieures.

J'ai donné l'ordre que le traité conclu par moi avec la reine d'Espagne pour la suppression de la traite des nègres vous fût communiqué.

MM. de la chambre des communes, les évaluations des dépenses et des recettes seront préparées et vous seront présentées sans délai. Elles ont été combinées dans l'esprit de toutes les économies praticables.

*La nécessité de maintenir la puissance maritime du pays, et de donner au commerce de mes sujets une protection proportionnée à son étendue, a occasionné quelque accroissement dans les dépenses du service naval.*

Milords et Messieurs,

L'état du commerce et des manufactures du Royaume-Uni est très-satisfaisant. Je regrette qu'une classe de mes sujets éprouve encore quelque détresse ; et les embarras qui pèsent sur quelques branches de l'agriculture méritent votre enquête, à l'effet de savoir s'il est quelque mesure que le parlement puisse adopter pour alléger le poids de ces embarras.

Je n'ai pas encore reçu le nouveau rapport de la commission nommée pour examiner l'état de plusieurs diocèses de l'Angleterre et du pays de Galles ; mais j'ai lieu de croire que leurs recommandations, sur la plupart des importants sujets qui leur ont été soumis, sont en grande partie préparées. Elles vous seront présentées sans délai, et vous dirigerez bientôt votre attention sur l'établissement de l'église, avec l'intention de le rendre plus conforme à la sainte destination pour laquelle il a été institué.

Une autre question qui devra vous occuper, c'est l'état de la dime en Angleterre et dans le pays de Galles : et une mesure vous sera soumise, dans le but de donner plus de fixité et de certitude à cette provision du clergé, pour l'affranchir de toute fluctuation, et pour remédier aux objections auxquelles elle a été jusqu'à présent sujette.

Les principes de tolérance qui m'ont invariablement guidé me font souhaiter d'écarter tout ce qui peut troubler ou blesser les consciences d'une portion de mes sujets, et je désire vivement que vous examiniez les mesures à prendre pour remédier aux griefs de ceux qui sont en dissidence avec la doctrine et la discipline de l'église établie, mesures qui seront d'un avantage général pour la communauté tout entière.

La prompte et satisfaisante administration de la justice est le premier et le plus sacré devoir d'un souverain, et je vous recommande sérieusement de considérer s'il n'y a pas, pour atteindre ce but important, quelque changement à introduire dans les diverses branches de la justice, et particulièrement dans la cour de chancellerie.

J'ai la confiance que vous réglerez la question des dîmes en Irlande par des principes qui établiront enfin l'harmonie et la paix dans ce pays.

Vous avez déjà le rapport de la commission chargée d'examiner l'état des corporations municipales en Irlande, et j'entretiens l'espoir qu'il sera en votre pouvoir d'apporter aux défauts et aux inconvénients qui ont été signalés dans ces institutions, un remède fondé sur le principe des actes que vous avez déjà passés pour l'Angleterre et l'Ecosse.

Un nouveau rapport de la commission d'enquête sur la situation des classes pauvres en Irlande vous sera promptement présenté. Vous étudierez cette question avec les précautions demandées par son importance et ses difficultés. L'expérience et les effets salutaires des nouvelles lois relatives aux pauvres en Angleterre vous viendront en aide dans cette délibération.

Je me repose sur votre prudence et votre sagesse, et sur votre détermination de maintenir, tout en les amendant, les lois et les institutions du pays. Et je livre en vos mains ces questions de politique intérieure sur lesquelles il était de mon devoir d'appeler votre attention, persuadé que vous les traiterez de manière à accroître le bonheur et la prospérité de mon peuple en soutenant sa religion et sa moralité.

On remarquera dans ce discours les deux paragraphes qui traitent de l'alliance avec la France et de l'augmentation des dépenses pour la marine. Ces dépenses ont certainement en vue la situation de l'Orient, mais elles sont motivées par la nécessité de soutenir la puissance navale de l'Angleterre, et non point de maintenir l'équilibre continental.

Nous avons reçu des nouvelles de Madrid jusqu'au 28 janvier. Le ministère ne s'est pas encore complété par l'adjonction de MM. Isturitz et Arguelles, qu'on croyait devoir être plus prochaine.

Plusieurs membres de la majorité des Cortès, entre autres MM. Martinez de la Rosa et de Toréno, ont reçu des charivaris dans la soirée du 27 ; mais il n'y a pas eu d'autres désordres.

Nous apprenons de Barcelone, en date du 29 janvier, que le fort del Horst, si opiniâtement défendu par les carlistes, a enfin succombé. Le général Mina, qui est toujours à Barcelone, en a officiellement informé les habitants de cette ville.

## NOUVELLES D'AFRIQUE.

ALGER, 22 janvier. — Le 30 décembre, MM. Lasnon et Lemercier, colonels de l'artillerie et du génie, se sont embarqués à bord du *Styx* pour l'île de Rachgoun. Le 31, de bonne heure, nous étions mouillés devant l'île, qui n'est qu'à vingt lieues d'Oran. Un canot, qui compose à lui seul toute la marine locale, vint raisonner avec nous, c'est-à-dire s'informer de notre état sanitaire.

Du haut de l'île de Rachgoun on a la vue la plus étendue et la plus imposante qu'on puisse imaginer. A l'ouest et aux limites de l'horizon, les îles Zafarines ; et, plus près, le rocher que les soldats nomment l'Enclume, et qui marque la limite entre l'empire de Maroc et la régence d'Alger. A l'est, les Avivas, placées à moitié chemin entre Oran et Rachgoun. L'une de ces îles est assez grande (environ une lieue et demi de tour) et contient beaucoup d'arbres et de l'eau ; elle possède un port assez bon pour les petits bâtiments. Au Sud, sur le continent, l'embouchure de la Tafna, dont les eaux ne se jettent dans la mer qu'après avoir filtré à travers une barre de sable. Cette embouchure demi-circulaire paraît avoir à peu près un mille dans sa plus grande largeur. La pointe Est est surmontée d'une tour carrée ruinée au-dessous de laquelle on voit l'entrée d'une caverne, qu'on dit profonde. Cette tour est un des restes de la puissante ville de Rachgoun, dont la destruction a causé l'agrandissement de Tlemcen.

Lorsque le *Styx* s'approcha de l'embouchure de la Tafna pour permettre aux colonels du génie et de l'artillerie de faire les observations dont ils avaient été chargés, les Oulassa, kabiles qui habitent cette partie de la province, arrivèrent en assez grand nombre. Ils craignaient sans doute un débarquement et ils descendaient en hâte de leurs montagnes, ou plutôt ils roulaient ; au moins c'est ce qu'on aurait pu croire en les voyant courir à pied sur des pentes escarpées avec une rapidité telle, que, sans le témoignage des lunettes, il eût été impossible de ne pas supposer qu'ils étaient sur des chevaux au galop.

Un vieillard d'entre eux vint au bord de la mer faire des signes avec son burnous, et nous crier *Rouah!* ce qui à Alger veut dire *Va-t-en!* et ce qui signifie *Viens*, dans l'arabe de la province d'Oran. Voyant que l'on n'avait pas égard à ses invitations, il lâcha son coup de fusil, dont la

balle vint siffler dans les agrès du bâtiment. Une fusillade s'établit aussitôt de leur côté, et elle n'eut heureusement aucun résultat fâcheux pour nous. Un matelot, placé dans la hune, reçut seulement une contusion au bras. Du reste, les balles, quoique généralement bien adressées, étaient tirées à trop grande portée, et ne pouvaient faire grand mal.

Cependant, le commandant du *Styx* fit tirer quelques coups de canon qui obligèrent les kables à se réfugier derrière des dunes qui sont au bord de la rivière. Le soir, quand on fut retourné à l'île, les Oulassa allumèrent de grands feux sur le rivage, autour desquels ils paraissaient assez nombreux. Les canonnières de Rachgoun leur tirèrent trois coups de canon qui ne furent sans doute pas perdus, car les Oulassa, après avoir poussé des cris affreux, éteignirent tout-à-coup les feux qui signalaient leur présence, et l'obscurité la plus complète succéda à la vive lumière qui, peu d'instans avant, éclairait la côte dans une étendue assez considérable.

(Moniteur Algérien.)

#### BOURSE DE PARIS, DU 6 FÉVRIER.

Les fonds français avaient beaucoup baissé le matin à la petite Bourse du café Tortoni; ils ont néanmoins monté à l'ouverture du parquet; mais la nouvelle de la prise en considération de la proposition-Gouin a ramené la baisse. Il en a été de même des fonds espagnols, quoiqu'on eût de bonnes nouvelles de Madrid: on savait qu'à la Bourse de cette capitale les cours s'étaient élevés le 29 et le 30 janvier.

#### Revue des Journaux.

Voici les réflexions des journaux sur l'annonce donnée par le *Journal de Paris* de la démission offerte par les ministres. Il faut remarquer que l'on ne connaissait pas encore le résultat de la séance du 6, qui nous arrive par correspondance et qui rend la défaite des doctrinaires bien plus éclatante:

*Journal des Débats.*

« C'est avec une vive douleur que nos apprenons la retraite du ministère entier, quoiqu'une telle résolution ne nous surprenne aucunement. En présence d'une chambre qui, obéissant à un mouvement irréflecti et malgré les éloquentes paroles et les puissans arguments de M. le duc de Broglie, de M. Thiers, de M. Duchâtel et de M. Guizot, s'est refusée à comprendre tout ce qu'il y avait de politique dans la question du remboursement des rentes, le ministère n'avait pas un autre parti à prendre: l'hésitation même eût été un tort.

» Nous l'en félicitons sincèrement. Il a fait noblement son devoir, et c'est encore un service qu'il a rendu au pays et à la monarchie constitutionnelle. Puisse ce bel exemple n'être pas perdu pour ses successeurs! »

Le *Journal des Débats* ajoute que dans la soirée du 5 février, M. Dupin, M. le duc de Cazès, M. de Montalivet et M. Humann, sont venus chez le roi.

*Bon-Sens.*

« Voici donc le moment de prendre un parti! Que les hommes de l'opposition se décident, il le faut! Qu'ils mettent des conditions patriotiques à l'appui que réclameraient d'eux les hommes du tiers-parti. Que ceux-ci, de leur côté, n'oublient pas qu'ils ne peuvent se maintenir au pouvoir qu'avec un programme nouveau. Nous ne nous lassons pas de le répéter, un changement de ministère n'est réel que lorsqu'il entraîne un changement de système. »

*Temps.*

« Le ministère avait déclaré la réduction chose bonne, utile, désirable en principe; il se réduisait à la dire inopportune: il demandait donc, non le rejet, mais l'ajournement.

» La chambre ayant repoussé l'ajournement, il devenait impossible que le ministère attendit la séance de demain pour essayer de reprendre l'avantage en faisant repousser la prise en considération.

» C'eût été d'abord insulter la chambre, que de lui demander de repousser complètement ce qu'elle n'avait pas même voulu ajourner.

» C'eût été ensuite se mettre en contradiction avec lui-même, que de proposer la condamnation absolue d'une mesure qu'il avait reconnue juste et utile.

» D'ailleurs le ministère, par une telle démarche, eût méprisé en pure perte les règles du gouvernement représentatif, car si une majorité d'une seule voix a repoussé l'ajournement, plus de soixante peut-être eussent appuyé la prise en considération. Il est certain, en effet, qu'un très-grand nombre de membres de la chambre qui ont voté aujourd'hui l'ajournement, n'en sont pas moins partisans de la réduction. Ils consentaient à l'attendre, ils ne se fussent jamais déterminés à la rendre impossible.

» Enfin, on ne peut nier que le projet de remboursement ne soit populaire, non-seulement sur les bancs de l'assemblée élective, mais aussi dans les collèges des électeurs. C'est la connaissance de ce fait qui avait amené le cabinet de concessions en concessions, depuis les déclarations si claires de M. de Broglie jusqu'aux contradictions et aux vagues distinctions de M. Thiers; depuis le refus net et peremptoire du président du conseil, jusqu'à l'humble prière de M. Guizot aujourd'hui. Il y a quelques jours, on forçait M. Humann à la retraite, aujourd'hui on ne différerait de son opinion que sur un délai de six mois; encore, à bien examiner les choses, il n'y avait plus de différence appréciable entre l'opinion du ministre démissionnaire et celle de ses collègues en possession du pouvoir. C'est ainsi qu'on était arrivé peu à peu jusqu'à la modeste demande d'un ajournement à la session prochaine, en jetant à la traverse cet inexplicable mot de l'inopportunité.

» A tous les argumens, on n'avait plus d'autre réponse: la mesure, disait-on, est inopportune; et ce vain la cham-

bre en demandait les raisons; en vain s'efforçait-elle d'en découvrir une seule à travers les phrases et les chiffres qu'on échafaudait devant elle; l'inopportunité était un mystère qu'on voulait qu'elle crût sans le comprendre. La chambre a refusé sa foi.

» M. Thiers avait dans son discours parlé trop vivement contre le principe du remboursement pour qu'il parût devoir se contenter de l'ajournement, pas assez cependant pour qu'il dût aller jusqu'à demander le rejet. M. Humann a détruit par la base toute sa laborieuse argumentation; M. Berryer en a fait ressortir les contradictions bizarres; M. Dufaure a posé la question avec une remarquable lucidité; M. Guizot a supplié la chambre d'accorder son vote au ministère comme une faveur; vingt députés doctrinaires ont demandé le scrutin secret, afin sans doute d'offrir aux fonctionnaires publics l'asile du secret contre le ressentiment de leurs électeurs; et en dernière analyse, 194 voix contre 192 ont refusé leurs suffrages si instamment postulés.

» Un nouveau ministère ne saurait être difficile à former, au milieu du calme des esprits et d'une paix extérieure que rien ne paraît devoir troubler.

*Constitutionnel.*

« Voilà un dénouement étrange aux graves débats qui occupent la chambre depuis deux jours! Le ministère tout entier se retire, parce que la majorité a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'ajourner l'examen de la question financière soumise à ses appréciations.

» Est-ce sérieusement que ces démissions sont données? Le ministère, qui, durant tout le cours de la discussion, s'est abstenu avec une réserve extrême, à laquelle nous étions disposés à applaudir, de faire d'un débat de finances une question de cabinet, le ministère, qui n'avait pas jugé à propos de déposer un seul de ses portefeuilles sur la tribune, a-t-il cédé à des convictions impérieuses qui se sont subitement révélées à lui après le vote de la chambre? ou bien s'il est demeuré impénétrable, pendant la discussion, sur ses résolutions ultérieures, voulait-il laisser à la chambre une entière liberté d'action, témoigner de son respect pour les droits de l'assemblée, et donner un démenti à ceux qui l'accusent de fausser, en toute grave occasion, les vœux de la majorité, à l'aide de ces menaces de retraite dont il a fait si souvent abus, et qui exercent une influence si décisive sur quelques suffrages?

» Nous ne le croyons pas: à notre avis, ces démissions ne sont pas sérieuses; le ministère n'a eu ni ces convictions soudaines, ni surtout ce stoïque respect de la chambre. Il n'a pas abandonné son arme ordinaire, si émoussée qu'elle soit; l'annonce de la démission en masse du cabinet, au moment où la question est encore pendante et doit subir un dernier vote, n'est qu'une variante de la tactique habituelle, et qui à cette fois pour but de faire rétracter par la chambre elle-même la décision qu'elle vient de rendre.

» C'est une périlleuse tentative que celle que hazarde le cabinet. Mieux valait pour lui-même et pour la chambre, qu'il fit encore intervenir dans la discussion, ces menaces de démission si sûres de leur effet: à cette heure la majorité est engagée par un vote qu'elle ne peut désavouer du jour au lendemain, et si elle a souci de sa dignité, si, d'un autre côté, les ministres ne veulent pas confesser qu'ils ont inconsiderément agi, il faudra bien que les démissions soient sérieuses, car la chambre ne peut se rétracter.

» Disons cependant la vérité: nul, à la chambre, si ce n'est le ministère, n'a songé à faire de ce débat une question de personnes: c'était, pour tous les orateurs qui se sont fait entendre, une question d'économie financière, une question de budget et rien de plus. Le ministère a été égaré par d'ombrageuses vanités, s'il y a vu autre chose. Mais qu'y faire? La chambre est engagée aujourd'hui par la faute même du cabinet, son honneur est en jeu, et un pas en arrière fait par elle, la compromettrait gravement aux yeux du pays, dont elle n'a voulu que stipuler consciencieusement les intérêts. Il faut que la dignité de la chambre soit sauve, car ce qui la rabaisserait, serait seul un mal irréparable: Dieu merci les destinées de la France ne reposent pas sur quelques hommes. »

#### AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 15 Février, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

Correspondance particulière du Censeur.

Paris, 6 février 1836.

Les révélations faites hier à l'audience par Boireau, étaient attendues depuis long-temps. On comptait sur cet accusé pour compromettre Pepin d'une manière complète, et on compte peut-être à tort sur la faiblesse de Pepin, pour connaître des complices qu'on lui suppose. Aussi dit-on qu'un pair à qui l'on disait hier après l'audience: Voici la tâche de l'accusateur bien simplifiée, aurait répondu au contraire, voici une nouvelle tâche qui commence pour l'accusateur.

— M. Thiers a dit-on, donné dès hier des ordres pour qu'on mit l'hôtel que Mme Dosne possède rue Saint-Georges, en état de recevoir son ménage et sa famille. M. Thiers annonce d'ailleurs, qu'avant un mois il sera en Italie.

— On dit aujourd'hui que M. le maréchal Maison qui, en arrivant au ministère, avait voulu garder l'ambassade de Saint-Petersbourg, se précautionne en portant de la grande chancellerie de la Légion-d'Honneur.

— Le *Messenger des Chambres* dont la vente a été déjà annoncée a été définitivement vendu au propriétaire du journal *l'Estafette*. On dit que le *Journal du Commerce* qui appartient aussi à M. Aguado, fait partie de la vente qui a eu lieu au prix de 142,000 fr., et que déjà cette dernière feuille

est en vente. On cite parmi les propositions faites à l'acquéreur, les offres de plusieurs maisons d'une grande ville maritime, qui voudraient avoir un organe à Paris, et celles du club créole qui se réunit sous la présidence d'un député très-connu, et qui cherche à tout prix un journal établi, pour en faire une tribune aux intérêts coloniaux.

— M. Jean Kœcklin, qui vient de mourir à Mulhouse, compte en enfans et petits enfans, gendres et petits gendres une descendance de 166 individus vivans, et qui, sans la mort, serait de 223.

#### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN AÎNÉ. — FIN DE LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER.

M. Berryer continuant, passe en revue les différentes parties du discours de M. Humann. Il s'étonne de l'avoir entendu donner raison au ministre de l'intérieur, qui, comme lui, entend très-bien aussi les questions de finances. (On rit.) Il ne croit pas que ceux qui représentent le pays doivent avoir confiance dans un cabinet qui est d'accord sur le fonds et qui se met en dissolution pour un mensonge de chiffres. (Murmures au centre.) Je ne crois pas, ajoute l'orateur, que de pareils hommes soient aptes à défendre les intérêts du pays.

Examinons ce qui s'est passé depuis plusieurs années. Qu'est-il arrivé? c'est que vous avez toujours demandé des emprunts, la dette publique n'a fait qu'accroître, et jamais depuis plusieurs années vous ne vous êtes occupé de la question des finances. Depuis 1831, il n'y a pas eu de discussion sérieuse sur les lois des finances; depuis ce temps nous marchons à tâtons. Il est temps de sortir de ce chaos et de nous occuper un peu de notre situation pécuniaire.

L'orateur termine en disant qu'il ne s'occupera pas de la question d'opportunité, car l'opportunité est à ses yeux de la dernière évidence, et il supplie la chambre d'user de son droit d'examen en matière financière; il vote pour la prise en considération. (Approbation.)

M. Duchâtel, ministre du commerce, répondant à M. Berryer, assure que l'état des finances n'a jamais été aussi prospère. Il revient à ce sujet sur l'excédent de 14 millions sur le dernier budget. Il annonce qu'en 1838, les budgets seront en équilibre et qu'alors les fonds d'amortissement offriront une réserve superbe à la disposition du gouvernement, si l'annonce seule du remboursement empêche le 5 p. 100 de monter, la discussion présente, et la reconnaissance du principe par le gouvernement ne seront pas un avertissement précis, clair, formel, adressé aux rentiers?

M. le ministre du commerce combat la demande du renvoi à une commission. Que fera-t-elle, la commission? Elle cherchera un système, direz-vous. Mais comment procéder à une enquête préalable? Il n'y a qu'une question, c'est celle de l'exécution. Donneriez-vous à votre commission le pouvoir de traiter avec une compagnie de banquiers? Ira-t-elle à la recherche des comptes du trésor? (Murmures.)

C'est l'état seul qui doit avoir en main l'exécution de cette grande mesure. Nous aurons devant nous l'exemple de M. de Villèle; car il faut reconnaître la sagesse, la prudence, l'habileté qu'il avait apportées dans ses plans. (Mouvement.) Il n'y a rien d'étonnant dans cet aveu, nous en sommes tous à imiter les plans de finances de la restauration. (Longue agitation.)

Le renvoi à une commission ne servirait à rien, ajoute M. le ministre; il ne servirait qu'à augmenter l'incertitude des esprits.

Pour reconnaître le principe, l'ajournement suffit. Au nom du gouvernement j'appuie l'ajournement.

M. Sauzet: Au point où la discussion en est parvenue, je veux seulement constater les points qui, à mes yeux, paraissent constants dans l'esprit de la majorité de cette assemblée, et indiquer quel est le vote le plus favorable pour exprimer les sentimens de tous.

Messieurs, on a soulevé la question de légalité; mais je craindrais, en soutenant la légalité de la mesure, d'affaiblir les arguments décisifs qui ont été produits, qui militent en faveur de cette légalité.

Messieurs, ces argumens forment un faisceau imposant et que maintenant il est impossible de rompre. Oui, la dette publique est en France remboursable comme partout.

Ce n'est pas tout. Je soutiens que le remboursement est aussi équitable qu'il est légitime; donc, non-seulement le remboursement est un droit, mais il devient un devoir sacré quand les circonstances le permettent; il n'y a pas de milieu, ou le droit de remboursement n'existe pas, ou il existe. S'il existe, il doit être exercé, sous peine de forfaiture.

Si vous continuez à donner 5 pour cent à des créanciers que vous pouvez rembourser, vous faites à des intérêts privés une manificence aux dépens des intérêts publics; vous dépouillez les contribuables au profit des rentiers: le second point, messieurs, et il est aussi important à retenir, c'est que le remboursement ne peut se faire qu'en ménageant tous les intérêts, c'est qu'il faut que tous les créanciers de l'état soient avertis. Or, ils sont avertis; ils ne sont pas disposés, il est vrai; mais si vous attendez qu'ils soient favorablement disposés, la mesure ne sera jamais adoptée. (On rit.) J'ai dit de plus qu'il faut qu'ils soient ménagés; oui, il faut qu'ils soient ménagés, mais non pas au détriment des intérêts du pays tout entier.

Messieurs, s'il est certain pour tous, que le gouvernement fait les affaires du pays, et qu'il faut lui laisser toute latitude pour exécuter sagement la mesure invoquée, il est certain pour tous aussi que l'état de nos finances appelle une amélioration prompte, et que nous devons provoquer. L'équilibre du budget n'existe que de nom. Il y aura cette année un déficit au moins de 15 millions.

Pour couvrir ce déficit, nous avons deux ressources: l'impôt ou la réduction de la rente. Cette question ainsi posée méritera de nous l'examen le plus grave. Il faut choisir entre l'intérêt des rentiers et celui des contribuables. Je ne suis pas effrayé du choix, mon parti est tout pris. Je veux que nous remboursons les rentiers pour alléger les contribuables. (Bien.)

Ces points une fois convenus, qu'est-ce qu'il y a de certain? C'est qu'il faut que la conviction de cette chambre passe dans tous les esprits! Comment y passera-t-elle? Par un vote formel. (Très-bien!)

Messieurs, il y a ici trois partis à prendre: (Ecoutez!) Le rejet, l'ajournement, ou la prise en considération. Le rejet condamne le principe de la conversion du 5, la prise en considération le consacre et l'ajournement le condamne. (Dénégations aux centres.)

M. le ministre du commerce a paru vouloir ajourner une consécration de principe, mais il faut que le pays sache quelle est la pensée de la chambre. Le rejet ne peut être proposé, tout le monde est d'accord sur la justice de la mesure; ce n'est donc plus que la question d'opportunité sans indication de temps qui met le cabinet en opposition avec la majorité de la chambre. Il est donc important que la chambre prevoie un parti, quand la discussion a lieu contradictoirement devant elle.

M. Thiers: Je répondrai.

M. Sauzet: C'est mon opinion que j'émetts.

M. Thiers: Continuez, je répondrai.

M. Sauzet: Le pays tient à être fixé sur la question vitale; si vous prononcez l'ajournement de la loi, je ne crains pas de le dire, vous serez peut-être forcés un jour de faire aux rentiers des concessions bien plus grandes.

La chambre, en ajournant la prise en considération, se mettra en opposition flagrante avec l'esprit de ses bureaux, qui ont tous été d'avis de l'opportunité de la loi. Je vous en supplie, messieurs, il faut que la chambre, dans cette occasion décisive, fasse connaître solennellement au pays qu'elle s'occupe de ses intérêts les plus graves. Tout nous commande la prise en considération; l'initiative du vote appartient à la chambre. Si la mesure appelle d'injustes attaques, il est bon que les attaques soient à nous, et ne remontent pas plus haut.

Prenons donc l'initiative. (Approbation.) Nous avons un mandat, nous nous devons le remplir. Adoptons la prise en considération; il y va de la dignité de la chambre. (Mouvement.) N'oublions pas que chaque fois que le cabinet a eu besoin de notre concours dans l'intérêt du pays, il nous a trouvés prêts à lui prêter assistance. Songeons toujours à l'intérêt du pays.

La chambre a prouvé au pays quand l'ordre public a été troublé, qu'elle était prête à s'opposer aux factions, espérons que quand il s'agit de combat

re pour des intérêts matériels, elle remplira aussi bien son devoir. Mes-

M. Guizot repousse la prise en considération parce qu'elle serait, suivant

L'ajournement, au contraire, sans être un moyen d'éluder le principe lui

M. Dufaure monte à la tribune.

Voix nombreuses. Aux voix! aux voix! A demain! Non! non! si! si!

M. Dufaure: Je demande à dire deux mots seulement pour ramener la

En adoptant l'ajournement, au contraire, vous déclareriez qu'il n'y a

M. Dufaure: En adoptant la prise en considération, au contraire, vous

L'orateur termine en disant qu'il est de la dignité de la chambre, ainsi

M. de Salvandy se dirige vers la tribune. Aux voix! aux voix! la clôture!

La discussion est fermée à une grande majorité.

M. Le président: Maintenant j'ai, d'après les termes du règlement, à

M. Félix Bodin: Je demande à proposer un ajournement motivé. (Non!

M. le président: Je mets d'abord aux voix la prise en considération. (Tu-

M. de Larocheboucauld: Je demande la priorité pour l'ajournement. (Non!

M. Jaubert passe une liste à M. le président.

M. le président: vingt membres demandent le scrutin secret. (Bruit.)

Une voix à gauche: Les noms de ces membres! les noms de ces mem-

M. Hébert monte à la tribune. (Aux voix! aux voix!)

M. Hébert: J'ai demandé la parole... (Aux voix! aux voix!) pour démon-

Un tumulte inexprimable éclate au sein de l'assemblée. M. Hébert est

M. le président: La chambre peut trancher à sa guise la question de pri-

La chambre décide qu'elle accorde la priorité la question d'ajourne-

M. le président: Maintenant, si l'ajournement est adopté, tout est fini:

On procède à l'appel nominal.

La physionomie de l'assemblée est fort agitée.

Voici le résultat du scrutin:

Nombre des votans, 386

Majorité absolue, 194

Boules blanches, 192

Boules noires, 194

Je savais que si le règlement n'en parle pas, il ne le rap-

M. Le président: L'orateur a mal indiqué sur quoi il

M. Bodin: J'ai voulu proposer un moyen terme pour

Car en vérité la position du ministère est fautive et celle de

« La chambre, reconnaissant le droit qu'a l'état d'offrir

M. Laffitte: La question préalable. (Non! non! Oui!

M. le président: On demande la question préalable. (Non.)

La question préalable est adoptée à une grande majorité.

M. le président: Le scrutin n'a été demandé que sur

La gauche, la droite et beaucoup de membres des centres

La prise en considération est prononcée à une majorité

M. le président appelle les rapporteurs de pétitions à la

M. le président: Avez-vous été d'accord avec Boireau sur tous les

Fieschi: Entendons-nous, François. (Rires et rumeurs.) La cour peut-être

M. le président: Avez-vous été avec Boireau chez un serrurier?

Fieschi: Oui, c'est tel que Boireau l'a raconté.

M. le président: Avez-vous été d'accord avec Boireau sur tous les

Fieschi: Oui, excepté en ce qui regarde le café de Mille-Colonnes.

M. Martin (du Nord): Pepin, connaissez-vous Boireau?

Pepin: Je n'ai jamais eu de rapports directs avec lui.

M. le président: Déniez-vous lui avoir dit que vous deviez, le 28

Pepin: Oui, monsieur.

M. Martin (du Nord): Mais, dans votre interrogatoire, vous avez dit que

Pepin: Je ne nie pas cela.

M. Martin (du Nord): Chez qui alliez-vous?

Pepin: Je ne répondrai à cette question qu'à par une dénégation.

M. Martin (du Nord): Ce n'est pas ainsi qu'on répond.

Pepin: Des témoins seront entendus qui nommeront les personnes chez

M. Martin (du Nord): Ce sont des choses si simples que vous pouvez bien

Pepin: Vous sentez, M. le procureur-général, dans quelle hypothèse je

Pressé de nouveau, Pepin se détermine à dire qu'il allait chez un de ses

gent; je ne dinais pas chez Pepin. Le soir, j'allais voir Morey pour savoir

M. Ginet soutient qu'il a vu Fieschi apporter chez Pepin une machine à

M. Perrève, médecin, déclare qu'il a fait faire à Fieschi un plan qui lui

M. Fonner, tailleur, dépose que, sur l'ordre de M. Perrève, il a fait

On introduit le prince de Rohan-Rochefort. (Mouvement de curiosité.)

Ce témoin est un vieillard à tête chauve, et à la taille un peu courbée;

D. Connaissez-vous quel qu'un des accusés?

R. J'ai eu des relations avec M. Pepin. L'origine de ces relations est que

D. Pouvez-vous préciser l'époque de cette visite?

R. C'était en mars ou en avril.

D. Avez-vous parlé de M. de Damas qui est en Suisse?

R. Je ne m'en souviens pas.

D. Il a servi; c'est un ancien général. Pepin ne vous a-t-il pas chargé

R. Cela n'est pas probable, je ne connais pas ce M. de Damas.

D. Pepin ne vous a-t-il pas adressé, il y a environ deux ans, un ancien

R. Je ne me rappelle pas que Pepin m'ait écrit à ce sujet. Mais un homme

D. Pepin vous a-t-il parlé de vos relations avec la famille royale?

R. Je ne vous pas quelle connexion peut avoir la famille royale avec les

M. le président réitère sa question?

R. Je n'aime pas les conversations politiques. Si on a parlé du roi, c'est

M. le procureur-général interroge le témoin sur sa correspondance

M. de Rohan dit ne lui avoir écrit que pour ses légumes.

Il est six heures moins un quart, l'audience est levée pour être reprise

Correspondance particulière du Censeur.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — AUDIENCE DU 6 FÉVRIER.

A midi et demi les accusés sont introduits. Fieschi à l'air rayonnant; on

A une heure moins un quart la cour entre en séance.

M. Cauchy procède à l'appel nominal.

M. le président, à Pepin: Quel est le grenadier que vous avez adressé au

L'accusé explique que c'est un citoyen de la garde nationale qui désirait

M. le président interroge ensuite Fieschi sur le propos que lui aurait tenu

L'accusé répond que Pepin ne lui en a parlé que très-vaguement.

COUR DES PAIRS. — PROCÈS-FIESCHI.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — FIN DE L'AUDIENCE DU 5 FÉVRIER.

M. le président: Fieschi, persistez-vous à dire que vous n'aviez pas

Fieschi: C'est-à-dire qu'il n'avait pas vu la machine, et qu'il ne savait

M. le président: N'est-ce pas Pepin qui le lui a appris, et quand vous

Fieschi: Entendons-nous, François. (Rires et rumeurs.) La cour peut-être

M. le président: Avez-vous été avec Boireau chez un serrurier?

Fieschi: Oui, c'est tel que Boireau l'a raconté.

M. le président: Avez-vous été d'accord avec Boireau sur tous les

Fieschi: Oui, excepté en ce qui regarde le café de Mille-Colonnes.

M. Martin (du Nord): Pepin, connaissez-vous Boireau?

Pepin: Je n'ai jamais eu de rapports directs avec lui.

M. le président: Déniez-vous lui avoir dit que vous deviez, le 28

Pepin: Oui, monsieur.

M. Martin (du Nord): Mais, dans votre interrogatoire, vous avez dit que

Pepin: Je ne nie pas cela.

M. Martin (du Nord): Chez qui alliez-vous?

Pepin: Je ne répondrai à cette question qu'à par une dénégation.

M. Martin (du Nord): Ce n'est pas ainsi qu'on répond.

Pepin: Des témoins seront entendus qui nommeront les personnes chez

M. Martin (du Nord): Ce sont des choses si simples que vous pouvez bien

Correspondance particulière du Censeur.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER. — PRÉSIDENCE DE M. DUPIN AÎNÉ.

A une heure la chambre est au grand complet. Il y a

M. le président: Hier j'ai dit à la chambre que si l'a-

M. Bodin: Je demande la parole. (Non! non! Oui! oui!)

M. le président: La question à décider est celle-ci:

M. Bodin est à la tribune: Un tumulte extraordinaire

M. le président: M. Demarçay demande à parler sur le

M. Demarçay: Le règlement dit que l'ordre du jour

M. Bodin: Je parlerai sur le procès-verbal. (Agitation.)

M. le président: Il est adopté. (Rumeur.)

M. Bodin, au milieu du bruit: Je sais que les moyens

M. Thiers: Tout cela est inutile. (Nouvelle agitation.)

Le témoin déclare que ses souvenirs sont si peu présents sur ce sujet qu'il ne peut rien préciser.

M. Barbrai, huissier à Lagny était au déjeuner du 16 août; en ce moment les journaux arrivèrent: il entendit M. Pepin dire que, d'après les renseignements que donnaient les journaux, il croyait reconnaître l'assassin dans un nommé Bescher qu'il avait connu chez Morey. On montra un de ses portraits et Pepin dit que si c'était lui, il n'était guère ressemblant.

Le témoin se retire.

Le sieur Achille Jacquemin, commissaire de police du faubourg St-Antoine, témoin appelé à la requête du ministère public, est malade.

M. Cauchy donne lecture de sa déposition. Elle constate que dans la matinée du 28 juillet, Pepin vint le trouver pour le prévenir qu'il craignait qu'on ne se portât à quelque excès contre lui pendant la revue. Il en prévint le corps-de-garde voisin: il fut assez surpris de cette démarche que nulle apparence d'émotion ne pouvait motiver.

Pepin répliqua que si M. Jacquemin était présent, il dirait bien que déjà il avait été menacé deux fois par le peuple, et que ce n'était pas à tort que que j'avais été le prévenir.

M. le procureur-général cherche à faire ressortir les contradictions qui existent entre les divers interrogatoires de l'accusé Pepin, principalement sur les propos qu'il aurait tenu auprès de la Dlle Calmut à laquelle il aurait dit qu'on allait faire quelque mauvais coup contre la personne du roi.

L'accusé répond qu'il ne s'est jamais expliqué aussi catégoriquement, mais qu'il lui a répété les bruits qui couraient partout; que du reste lui ne savait rien de particulier à ce sujet. Je le jure, s'écrie l'accusé, je ne savais rien.

On introduit le sieur Oudart, expert en écriture, appelé en vertu du pouvoir discrétionnaire de M. le président. Il a été chargé de vérifier les livres de Pepin, afin de constater si l'écriture était partout la même: l'accusé ayant dit au sujet de certains comptes qu'il n'était pas bien sûr que ce fut lui qui eût tracé les chiffres; l'écrivain-expert déclare ne connaître aucun des accusés; qu'il a vérifié les écritures et qu'elles lui ont toutes paru de la même main.

La dame veuve Delaselve, témoin, âgée de 40 ans, principale locataire de la maison, rue Quinampoix, où demeurait Boireau, déclare n'avoir connu ce dernier que sous les meilleurs rapports; mais il venait de temps en temps chez lui un méchant qui un soir lui dit du bruit à la porte et lui dit que, si on n'ouvrait pas, il lui ferait perdre son bon locataire. Le témoin n'a pas reconnu Fieschi. Boireau disait que c'était un de ses amis qui demeurait fort loin. Le méchant vint un jour y coucher; une autre fois il vint frapper fort tard, on ne lui ouvrit pas.

M. le président, à Boireau: Ainsi, Fieschi venait coucher chez vous?

R. Je n'ai jamais su qu'il ait couché rue Quinampoix.

M. le procureur-général demande ensuite à Boireau s'il n'était pas allé exprès, le 27 juillet, au café Périmet trouver Fieschi pour lui rendre compte de la commission dont Pepin l'avait chargé (c'était de passer à cheval sur le boulevard).

L'accusé, après avoir soutenu que c'était par hasard qu'il y était allé, finit par convenir qu'il s'y est présenté exprès.

M. Paillet, nouveau défenseur de Boireau, au témoin: Quelle était votre opinion sur la conduite de Boireau?

R. C'était un jeune homme fort rangé.

Fieschi: Je m'étonne que cette dame n'ait désigné sous la qualité de méchant; elle ne m'a vu qu'une fois, un jour que j'ai dit, assez impatienté, que je n'étais pas obligé d'attendre Boireau. Je sais bien que je ne suis pas galant avec les dames (on rit); mais, pour m'appeler méchant, il me semble qu'elle est plus méchante que moi. (Hilarité générale.)

On introduit le témoin Briotti, ouvrier ferblantier, qui a demeuré avec Boireau, rue des Cinq-Diamans.

Le témoin déclare qu'il n'a vu Fieschi qu'une ou deux fois chez Boireau.

Le témoin Lafosse, domestique, dépose que, dans la maison où il était, un ouvrier lampiste posait des lustres pour un bal. La conversation s'engagea entre eux: Voilà la saison des bals, dit Lafosse, vous devez gagner beaucoup. Cet ouvrier, dont l'âge et la figure ont quelque rapport avec celle de l'accusé Boireau, répondit: Bah!... avec ce b... de gouvernement on ne fera jamais rien de bon! mieux cent fois nous vaudrait la république.

Boireau: Ce n'est pas moi qui ai tenu ce propos: on me confond probablement avec un autre ouvrier; une preuve, c'est que le témoin a déclaré dans l'instruction que j'avais dit que j'avais été malade au mois de janvier. Or, la déposition de M. Vernert attestera que je n'ai pas été malade à cette époque.

Le témoin se retire.

On introduit le sieur Vernert, marchand de bronzes et lampiste, rue du faubourg Poissonnière: Boireau a travaillé chez lui long-temps.

Le témoin commence par rendre justice à la bonne conduite et à l'activité de Boireau dont il n'a jamais eu qu'à se louer. Il avait en lui la plus grande confiance. Quelquefois Fieschi venait le voir, mais très-rarement.

Boireau: Je prie M. le président de demander à M. Vernert ce qu'il pense de Suireau, cet ouvrier dont j'ai eu tant à me plaindre.

Le témoin: Je n'avais pas à me louer de Suireau; il était paresseux et inexact; je n'ai pas remarqué s'il existait quelque inimitié entre lui et Boireau. D'ailleurs, M. le président, je vous ai écrit une lettre à ce sujet. J'avais renvoyé Suireau le 20 juillet et je le gardai chez moi jusqu'à la fin du mois, pour qu'il eût le temps de se caser ailleurs.

M. le président fait donner lecture de la lettre du témoin; elle constate ce qu'il vient de déposer.

Le témoin Massé, premier commis chez M. Vernert, donne quelques éclaircissements sur la conduite de Boireau et de Suireau. Il ne sut pas si, comme Boireau l'a dit, Suireau a été vu décachant les lettres de M. Vernert. Le lundi 27 juillet, il a vu Boireau chercher des outils pour aller, disait-il, percer des trous à une commode à l'hôtel d'Espagne, rue Richelieu, chez une dame.

M. le président demande si M. Levailant qu'il a envoyé chercher est arrivé. M. Levailant n'est pas encore venu; en son absence on introduit M. Charles de Pontcharra, lieutenant-colonel d'artillerie, demeurant à Paris, rue de l'Université.

M. de Pontcharra a été chargé d'examiner la machine et les canons de fusil. Il a fait décharger devant lui ceux qui n'étaient pas partis et il s'est convaincu que les projectiles avaient été mis dans les canons de telle manière que quelques-uns éclatassent.

M. Dupont: Comment M. de Pontcharra peut-il savoir que les canons avaient été chargés ainsi, et qu'il y avait un intervalle vide entre la poudre et les projectiles?

M. de Pontcharra: J'ai reconnu qu'il y avait une distance d'un pied, peut-être, entre la poudre et les balles, ce qui le prouve c'est que les projectiles étaient si bien enfoncés, qu'on ne pouvait ni les retirer, ni les enfoncer davantage. S'ils n'avaient pas été chargés ainsi, et qu'ils eussent été poussés en avant dans le canon par l'effet de la poudre, il eût été facile de les renfoncer.

M. le président: De la manière dont la charge était faite, pouvait-on croire que ce fut une main habile qui l'eût mise?

R. Non, monsieur.

Fieschi: Tout le monde sait que Morey est bon tireur, il savait très-bien ce qu'il faisait en les chargeant. Je connais bien aussi le manement des armes et les trois canons que j'ai chargés l'étaient bien. Si quelques-uns ne sont pas partis, c'est parce que je baissai ma machine à la vue de M. Ladvocat. Nous avions bien pris nos mesures avec Morey, nous avions aligné d'avance. (L'accusé demande qu'on lui passe un plan de la machine.) Je ne rappellerai pas ce que j'ai dit au sujet de M. Ladvocat, quoiqu'il soit la cause que 150 personnes ont été épargnées, puisque de la poudre dans le mouvement d'abaissement était tombée et a empêché les quatre derniers canons de gauche de partir. Quand j'ai vu M. Ladvocat, j'aurais voulu que le roi ne fût pas venu et que le cortège rebroussa vers la Magdeleine. Mais je me rappelai Pepin et Morey, on pensera que j'ai peur, disais-je, or, la peur et moi nous n'avons jamais passé par la même porte, et puis j'avais promis et je tiens à ma parole d'honneur. La vue de M. Ladvocat m'inspira de tristes réflexions, je songeais à mon crime, je me m'amusais le sang. Oui, c'est à lui qu'on doit que tant de gens, que le roi aient été sauvés, je veux qu'on lui rende justice. C'est lui qui m'a fait tout avouer, mes complices ne veulent pas dire la vérité, tant pis pour eux....

Boireau a fait hier une action généreuse en la disant hier. Que m'importe qu'on me coupe la tête, je ne crains pas la mort, il y a six mois que je me

nourris de cette idée, c'est ma maîtresse à moi maintenant. (Avec énergie et se frappant la poitrine avec la main.) Non, non, je n'ai pas peur; je ne demande pas ma grâce. Si mes complices sont condamnés, je verrai sans frayeur tomber leur tête avant la mienne. Mais non, je m'endurais plutôt leur grâce, je la mendierai. Tout ce que je dis peut fatiguer l'honorable cour, mais je veux me montrer tel que je suis; je ne suis pas un ingrat, l'ingratitude est pour moi le pire des vices; c'est pis qu'un voleur, celui-là prend six francs pour avoir du pain, celui-ci oublie le plus sacré des devoirs. M. Ladvocat vous dira que j'ai exposé ma vie pour lui, je demande qu'on le fasse réparer et qu'on l'interroge à ce sujet. L'accusé se rasseoit avec les marques d'une vive émotion.

M. le président fait encore quelques questions à l'accusé sur ses relations avec Morey.

La séance est suspendue pour un quart d'heure et reprise à quatre heures. L'audition des témoins est continuée.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(165) En vertu d'un jugement sur requête par la chambre du conseil du tribunal civil de première instance de Lyon, en date du six février courant mois, en due forme et enregistré, il sera procédé mercredi prochain dix février courant mois, à dix heures du matin, par le ministère d'un commissaire-priseur, au domicile du sieur Minard, menuisier, demeurant à la Guillotière, cours Bourbon, maison Gantin, et dans le chantier dudit sieur Minard, lequel est situé même commune, lieu des Brotteaux, vis-à-vis la Chapelle, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur d'objets mobiliers saisis, lesquels consistent en quatre établis de menuisier, avec leurs presses, valets, varlopes, rabots, presses en bois et leurs vis, outils de menuiserie, garde-robes et meubles non encore achevés, planches, bouts de planches en sapin et noyer, placards, table, etc.

Dans le chantier, une grande quantité de bois de service, tels que travons, planches en sapin, cerisier, poirier, hêtre, faïard, chêne, plateaux bois de noyer, et beaucoup d'autres objets, le tout au comptant et en francs.

DÉREUX.

(169) Demain mercredi, dix heures du matin dans le domicile d'un charron-forgeur à Lyon, rue Roger, n° 3, il sera procédé à la vente au comptant d'objets saisis, consistant en étaux, enclumes, soufflets de forge, outils, bois, garde-robe, secrétaire, commode, linges, nippes, etc.

(170) Après-demain jeudi, neuf heures du matin, sur la place du Marché dite Grande-Place, à la Croix-Rousse, près des barrières, il sera procédé à la vente au comptant d'objets saisis, consistant en billard et ses accessoires, tabourets, chaises, horloge, tables, armoires, rideaux, bouteilles, verres, vaisselle, comptoirs, pains de sucre, balais, vins, liqueurs, etc. etc.

ANNONCES DIVERSES.

(94-4) A VENDRE. — Une seine ou *truble*, grand filet de pêche. S'adresser quai Monsieur, n° 121, au 1<sup>er</sup>.

(130-4) On demande 20,000 fr. sur un immeuble à Lyon de 60,000 fr. 1<sup>re</sup> hypothèque au 5 p. 0/0, les frais compris. S'adresse poste restante à la lettre M.

HOPITAUX CIVILS DE LYON. — MÉDECINE.

Les médecins de l'Hôtel-Dieu de Lyon qui, pendant une vingtaine d'années que dure leur service, ont sous les yeux le tableau si sombre et si varié de toutes les maladies aiguës et chroniques des indigènes de notre ville et de près de vingt départements, ont continué de rendre compte à l'administration et au public des observations les plus importantes qu'ils ont pu faire. C'est pour obéir à cet usage que le docteur Levrat aîné, arrivé au terme de ses fonctions, comme médecin de notre hôpital, prononcera publiquement, mercredi 10 de ce mois, à 4 heures du soir, dans la salle du conseil, à l'Hôtel-Dieu, un discours dans lequel il résumera brièvement ses remarques et ses travaux dans cette vaste infirmerie.

On nous annonce, comme digne d'être signalé à nos concitoyens un ouvrage intitulé: *Le médecin de l'âge de retour et de la vieillesse, ou Conseils aux personnes qui ont passé l'âge de 48 ans.* Cet ouvrage est de M. Guyétant, membre de l'Académie royale de Médecine.

Il se vend à Lyon, chez MM. Maire, et Ayné, successeur de Babeuf, rue St-Dominique.

VENTE VOLONTAIRE ET AUX ENCHÈRES

D'UNE BELLE ET VASTE PHARMACIE,

Située à Lyon, rue Grenette, n. 33.

CONNUE SOUS LE NOM DE

PHARMACIE DES SOEURS SIGAUD,

Le mercredi, dix février mil huit cent trente-six, à dix heures du matin en l'étude de M. Quantin, notaire à Lyon, quai St-Antoine, n. 11.

Ce fonds de pharmacie se compose de l'achalandage y attaché, des marchandises et ustensiles en dépendant, d'un vaste magasin sur la rue Grenette, en face celle du Charbon-Blanc, parfaitement agencé, ayant banques, balances, rayonnages garnis de leurs bocaux et flacons, pourvus d'un assortiment de médicaments, d'un arrière-magasin et d'un vaste laboratoire avec tous ses ustensiles nécessaires: alambic, bassines et chaudières en cuivre, d'un appartement au premier étage, avec cave et grenier.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, audit M<sup>e</sup> Quantin, notaire.

(167) A VENDRE pour cause de maladie. — Fonds de café. S'adresser, pour les renseignements, chez M. Chaffin, écrivain public, rue de l'Hôpital, entrée rue Raisin, n° 26, au premier, à Lyon.

A VENDRE. — Graine de betterave pure, blanche de Silésie, de la dernière récolte, propre à la fabrication du sucre et à la nourriture des bestiaux.

S'adresser à la sucrerie de Tournus, département de Saône-et-Loire.

A vendre en six lots, le 26 février 1836, en l'étude de

M<sup>e</sup> Courtaud, notaire à Mâcon,

DOMAINE SITUÉ SUR CHARNÉ, PRISSÉ ET DAVAYÉ,

ARRONDISSEMENT DE MACON.

Cette propriété se compose de maison de maître avec ses dépendances, bâtimens d'exploitation et de fonds en vignes, prés et terres, de la contenance totale de 10 hectares 54 ares (soit 266 coupées 1/3). Elle comprend un moulin à deux tournans, garni de tous ses agrès, établi sur la petite Grosne.

Cette propriété est située à une lieue de Mâcon; elle est attenante à la grande route de cette ville à Charolles.

(166)

TIVOLI PRÈS DE VIENNE.

ÉVALUÉ A

Deux Millions 2775 florins valeur de Vienne

sera mis en vente définitivement et irrévocablement le 19 Mars 1836.

Prix d'une Action 20 fr. — Six Actions 100 fr.

Ce superbe établissement qui touche au jardin de Schoenbrunn et qui est unique en Europe, a bien souvent été comparé à un palais de fées. On y jouit d'une vue magnifique; c'est la réunion du beau monde de Vienne, et on y trouve souvent de 10 à 12 mille personnes réunies à la fois.

Cette vente comprend 26101 gains en argent de fl. 200,000, 30,000, 25,000, 20,000, 15,000, 10,000, 5,000, 4,000, 3,000, 2,000, 5 fois 1,000 etc. ensemble fl. 525,000.

Sur cinq actions prises ensemble, une sixième sera délivrée gratis, et sur dix, outre les deux gratis y affectées, il en sera encore accordé une troisième.

Le paiement peut se faire en mandats sur Paris ou sur disposition après reçu des actions.

En s'adressant directement à la maison soussignée on reçoit les listes des tirages ainsi que les actions franches de port.

On est prié, pour éviter toute méprise, de bien désigner les adresses auxquelles les actions et les listes devront être envoyées.

Il n'est pas nécessaire d'affranchir, F. E. FULD, Banquier et receveur-général à FRANCFORT s. M.

(163) A LOUER. — Une fabrique de sucre de betteraves. On désire trouver, pour l'exploiter, une personne qui pourrait disposer de 8 à 10,000 fr. Sa position est des plus avantageuses.

S'adresser à M. Lucas qui a dirigé cet établissement pendant plusieurs années et donnera tous les renseignements désirables, rue Juiverie, n° 1, au 2<sup>me</sup>.

On a perdu hier un chien de chasse à deux nez, couleur marron, taché de gris, également au milieu de la tête, et courte queue, avec un collier en veau noir et une ficelle après. La personne qui le ramènera sera récompensée; chez M<sup>me</sup> Perrotte, rue Mercière, n° 24, au 4<sup>e</sup>. (170)

(165) On demande, pour une maison de commerce, dans une petite ville, à 18 lieues de Lyon, un distillateur pour l'esprit de vin, ayant déjà travaillé avec l'appareil de Derone.

S'adresser à MM. Bernard et Beaucourt, négocians, quai de la Charité.

AGRICULTURE SIMPLIFIÉE ou moyen d'établir des prairies Pérennes, dans toutes les localités.

Prix: 1 fr. 25 c. A Lyon, chez M. Ayné fils, rue St-Dominique, n° 2. Et chez M<sup>me</sup> Darval, place des Célestins.

En suivant exactement les méthodes indiquées, un propriétaire est assuré de voir augmenter chaque année le produit de ses terres.

Dans les pays de Jachère, un domaine doublera de valeur dans l'espace de dix ans.

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,

DIRIGÉE PAR M<sup>me</sup> LEHMANN,

Rue Roger, n. 1 au coin de la rue Bourbon.

On y enseigne toute sorte d'Écritures, la Grammaire, la Géographie, l'Arithmétique, et tout ce qui est nécessaire à l'éducation des jeunes demoiselles. (104)

Bourse de Paris du 6 février 1836.

Cinq pour cent . . . . .	110 20	110 15	110 20	110 25
— fin courant . . . . .	109 60	110 35	110 50	110 60
Quatre pour cent . . . . .	102 10	102 20	102 30	102 40
Trois pour cent . . . . .	81 10	81 15	81 10	81 15
— fin courant . . . . .	81 20	81 35	81 10	81 50
Rentes de Naples . . . . .	99 50	99 55	99 50	99 55
— fin courant . . . . .	99 55	99 55	99 55	99 55
Rentes perpétuelles . . . . .	58			
Emprunt Cortés . . . . .	21 50			
Actions de la Banque . . . . .	1240			
Quatre Caux . . . . .	713			
Caisse hypothécaire . . . . .				
Emprunt d'Haïti . . . . .				



V. PENICAUD, Rédacteur en chef.